



Construction de plus de trente ans sans permis de construire

Par **frederic**, le **23/12/2009** à **18:16**

Bonjour,

Dans la succession de mon épouse, un terrain de 1000 M2 comprend 2 constructions

Une est en limite de propriété en façade rue

et la deuxième sur le milieu du terrain (une route longe le terrain sur toute sa longueur)

Cette deuxième construction existe depuis plus de trente ans

La mairie nous dit qu'il n'y a jamais eu de permis de construire et que de plus son implantation n'est pas conforme (à 30cm de la limite du terrain au lieu d'être implanté en limite)

Depuis toujours à priori, les impôts locaux et foncier sont payés pour cette maison.

Un terrain (1 hectare à priori) est enclavé derrière ce terrain et la mairie fait ce qu'elle peut pour nous obliger à céder une bande de terrain.

La construction est-elle légale par la loi trentenaire ?

Où peut-on voir une autre institution pour avoir des informations ?

Merci d'avance pour votre aide